

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 10/11/2022 à 20H30

Le 10 novembre 2022, les membres du conseil municipal, convoqués le 28 octobre 2022, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Maire.

Présents : MM. Sébastien DOLÉ, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Stéphane VISNEUX, Thierry BERTRAND, Mickaël MIMIN, Romain LEVECQUE et Mmes Adeline HÉNIN et Aurélie RODRIGUES DA CRUZ. (9)

Absents excusés : Christophe MACQUART (pouvoir donné à M. DOLÉ) (1)

Absent : -

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

Quorum = 6 : atteint

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Cadeaux aux moins de 3 ans
- Équipement du foyer rural
- Réinvestissement du Legs
- Mise en conformité RGPD (protection des données)
- Mise en conformité loi 3DS (Base Adresse Locale)
- Devis complémentaire chemin de Bligny
- Questions diverses

Clôture de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022, a été adressé à tous les membres du conseil municipal avec la convocation au conseil de ce jour. Une observation est faite sur la validation du devis des travaux du chemin de Bligny : Un autre devis a été reçu après validation de celui de SOLOTRA. Celui-ci étant nettement inférieur, il a été trouvé regrettable que la décision ait été prise avant réception de tous les devis.

. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité après apposition de cette observation.

Point information du Conseil Municipal

Monsieur DOLÉ souhaite faire part au Conseil des différents événements qui ont eu lieu et décisions qui ont dues être prises entre ces deux séances dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Maire, notamment :

- L'éclairage public sera éteint de 23h à 5h du matin. Les changements d'horloge se feront courant janvier.
- Le contrat avec le prestataire informatique arrive à échéance. Il va être renouvelé. Les améliorations des logiciels et la mise en concordance avec la nouvelle législation engendrent un coût plus élevé.
- Le trottoir rue Maurice FAROUX a été refait par le Grand Reims.
- L'entreprise LUGTOITURE est intervenue sur le clocher de la Mairie et la toiture de l'église.
- Le projet d'accessibilité de la mairie suit son cours. Le garde-corps de la rampe d'accès sera installé avant Noël.
- Les sapins ont été commandés pour décorer le village, comme l'année précédente.
- La remise des coupons d'affouage a eu lieu le 5/11 comme convenu.
- Sécurisation de la traverse : des capteurs seront installés au sol temporairement pour contrôler la fréquentation et la vitesse des véhicules sur cette rue.
- Les travaux chemin de Bligny sont terminés.
- Un courrier a été adressé à l'employé communal conformément à la décision du dernier Conseil.
- Une réunion s'est tenue avec le porteur du projet de micro-crèche.
- Une nouvelle réunion a eu lieu avec le Grand Reims sur le projet de réforme de la carte scolaire.

Cadeaux aux moins de 3 ans

La caisse des Loisirs des enfants de Chaumuzy reconduit la distribution de cadeaux aux enfants de 3 à 17 ans. Elle demande à la commune de bien vouloir prendre en charge les cadeaux aux moins de 3 ans. Cela représente le même coût que l'année dernière, soit environ 250 €. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité. Délibération 2022/11-01

Équipement du foyer rural

Il est proposé au Conseil l'achat d'un four pour le foyer rural. Après délibération, les membres du Conseil votent 4 pour, 2 contre et 4 abstentions. Il est suggéré de faire établir des devis.

Réinvestissement du Legs

Le Conseil souhaite réinvestir le legs sur la commune. Le projet pour l'installation de micro-crèche est soumis au vote : 4 pour, 1 contre et 5 abstentions.

Mise en conformité de la commune avec le RGPD (protection des données)

Le Centre de Gestion propose une aide pour l'état des lieux des informations détenues, les démarches à réaliser et les échanges avec la CNIL. Il s'agit d'un contrat de 100€ par an.

Après délibération, le Conseil décide de souscrire à ce contrat à l'unanimité.

Délibération 2022/11-02.

Mise en conformité de la commune pour la loi 3DS (Base Adresse Locale)

M. le Maire explique qu'il y a la solution de faire soi-même la mise à jour et saisie des informations ou de la faire établir par un tiers ce qui permettrait de dégager la responsabilité de la commune en cas d'anomalie. La Poste a proposé ses services pour 1962 € TTC .

Le Conseil choisi de faire appel à La Poste à l'unanimité. Le devis sera validé.

Délibération 2022/11-03

Chemin de Bligny

Un devis complémentaire a été transmis par SOLOTRA pour 3103.20€ TTC pour la remise en état de la zone jouxtant les travaux réalisés. Ce devis est refusé. Le Conseil souhaite que d'autres devis soient établis.

Tour de table :

M. MIMIN précise que les coupons d'affouage n'ont été attribués qu'aux personnes ayant rendus leur dossier complet dans les délais, soit 4 personnes pour 2022-2023.

M. BERTRAND informe qu'un candélabre ne fonctionne plus à l'intersection de la rue Henri SALMON et l'impasse du Petit Saint Remi.

La séance est levée à 23H30.